

# Une Saint-Barthélemy des pédagogues ?

Par Jean-Louis Auduc, directeur des études-premier degré à l'IUFM de Créteil  
Rémi Brissiaud, maître de conférences à l'IUFM de Versailles  
Sylvain Grandserre, professeur des écoles  
Philippe Meirieu, professeur à l'université LUMIERE-Lyon 2  
André Ouzoulias, professeur à l'IUFM de Versailles

Le président de la République a présenté, au début de ce mois, une nouvelle réforme qui touche aux fondements de notre École. Cette fois, il s'agit de redessiner la formation des maîtres, assurée jusqu'ici par les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) qui viennent tout juste d'être intégrés aux universités. Les dernières annonces gouvernementales indiquent que cette refonte, appelée « mastérisation », sera mise en place dès le mois de septembre 2008. Le concours de recrutement aura lieu en milieu de la cinquième année d'université (au cours de l'année de master2), la formation professionnelle proprement dite pourra peut-être se dérouler en quelques mois entre février et juin de cette cinquième année et sera suivie d'un « compagnonnage » lors de la prise de poste, dès la rentrée suivante. Ce modèle, que la France serait la seule à mettre en œuvre, a un avantage évident : son coût est presque nul. Et il représente de substantielles économies au regard du fonctionnement actuel.

Ces annonces soulèvent beaucoup de questions. Y aura-t-il encore un cadrage national des concours ? Et, s'il est maintenu, y aura-t-il un cadrage national des masters préparant à l'enseignement ? On imagine bien que non, car cela serait contradictoire avec l'autonomie des universités qui risquent, tout simplement, de fagoter en vitesse des ersatz de master pour récupérer des étudiants. L'inégalité de la formation sur le territoire national sera ainsi officialisée et même encouragée. Pour les lycées et collèges, la formation professionnelle risque d'être totalement passée à la trappe : on se contentera d'une formation académique disciplinaire et de quelques observations censées donner les « recettes » du métier : comment peut-on imaginer envoyer ainsi des jeunes professeurs sans préparation sérieuse dans des collèges difficiles, ou même dans des lycées qui exigent tous, aujourd'hui, un minimum de formation pour faire face à des adolescents et de jeunes adultes qui n'entrent pas de plein gré dans les contraintes scolaires ? Par ailleurs, comment formera-t-on les étudiants qui se destinent à l'enseignement primaire ? S'agira-t-il d'un approfondissement dans la discipline de la licence, de compléments de formation dans les autres disciplines ou d'un cursus centré sur la pédagogie ? Imagine-t-on laisser différentes formations co-exister ? Et, si c'est le cas, comment pourra-t-on encore prétendre qu'on forme les « nouveaux hussards noirs de la République » avec une mission claire définie par la Nation ? Les écoles, mais aussi les parents, risquent de se retrouver devant un corps enseignant émietté et une École dans unité... Comment seront recrutés les maîtres qui accompagneront les nouveaux titulaires ? En quoi consistera leur travail ? À s'assurer de la docilité des nouveaux venus ou à les aider à devenir des enseignants inventifs et autonomes ? Enfin, le statut de fonctionnaire-stagiaire sera-t-il

maintenu ? Mais admettons que le ministre n'ait pas encore une réponse à chacune de ces questions. Et postulons qu'il les cherche...

Mais il ne nous a pas dit qu'en faisant démarrer leur carrière un an, voire, peut-être, deux ans, plus tard, l'État paiera les enseignants un an de moins en début de carrière et qu'ils devront travailler un an de plus en fin de carrière. Cette « réforme » dégagera une économie considérable (salaire des fonctionnaires-stagiaires et de la plupart des formateurs actuels, mais aussi dépenses de fonctionnement) ; elle permettra de fermer des centres IUFM dans certains départements (en général les anciennes écoles normales, dans des départements ruraux ou qui ne disposent pas d'universités)... ce qui constituera un déficit important en matière d'aménagement du territoire, contre lequel les conseillers généraux, même membres de l'actuelle majorité, pourraient bien être amenés à se battre. Mais ces facettes du projet ont été passées sous silence car elles en ternissent l'attrait.

On peut aussi se demander si certaines conséquences inévitables ont bien été envisagées. Tout d'abord, au niveau du master, les étudiants issus des milieux populaires se feront encore plus rares et les postes mis au concours seront davantage préemptés par les enfants des classes supérieures. De plus, le vivier à Bac + 5 étant structurellement insuffisant, sauf à organiser un pré-recrutement de grande ampleur, il faudra faire entrer dans le métier « par la petite porte », c'est-à-dire sans aucune formation professionnelle, une forte proportion des enseignants, vraisemblablement précarisés, sous-payés et relégués aux postes les moins courus, dans les quartiers populaires et en milieu rural. Quant aux professeurs de lycées professionnels, ils sont, une fois de plus, les grands oubliés : quel master pour les professeurs de cuisine ou de génie mécanique ? On imagine bien qu'à terme on ne maintiendra les IUFM que comme des structures de gestion des laissés pour compte : pour les disciplines non assurées à l'université ou la formation des enseignants spécialisés dans les élèves porteurs de handicap ! Quel contraste avec les proclamations, la main sur le cœur, sur « l'égalité de dignité de l'enseignement professionnel » ou « la priorité à l'intégration » !

De plus, le recrutement par concours cinq années après le baccalauréat empêchera que les futurs maîtres puissent se former dans de vrais stages en alternance avant le concours. Ils devront attendre le dixième semestre de leur formation pour commencer à pratiquer. Même en médecine, on n'attend pas autant ! Et, sans avoir eu de formation professionnelle digne de ce nom, dès le mois de septembre suivant, ils auront la responsabilité d'une classe à l'année. On ne peut guère imaginer plus grande disjonction entre formation théorique (limitée à des études livresques, jusqu'au concours) et formation pratique (réduite à la gestion empirique de la classe). Et qui peut croire que la détérioration de l'efficacité de l'école à long terme, due à la dégradation de la formation professionnelle des maîtres, n'aura aucun coût social et budgétaire ?

On se pose aussi, forcément, des questions sur le contexte idéologique et politique de cette annonce. Ainsi, le Président de la République et son gouvernement ont-ils conscience que la disparition de fait des IUFM signe la disparition d'un lieu institutionnel pour la réflexion pédagogique, pour la diffusion et l'opérationnalisation des recherches nationales et internationales dans les didactiques des disciplines, les sciences de l'éducation, la psychologie et bien d'autres sciences humaines ? Cela fait-il partie de leurs objectifs ? Et que signifie la liberté pédagogique, dont ils se disent les défenseurs, s'il n'y a plus de pédagogie, plus d'institution pour en porter l'exigence ? Qu'en pense François Fillon, lui qui a fait voter par le Parlement, il y a trois ans, l'intégration des IUFM dans les universités « pour mieux articuler formation pédagogique et connaissances scientifiques » ?

Pour autant, nous ne sommes en rien partisans du *statu quo*. Même s'il faut relativiser le « mécontentement absolu » des étudiants et des stagiaires d'IUFM, relayé largement par la presse bien-pensante de la pensée unique anti-pédagogique, il reste de

vraies difficultés que nous devons regarder en face : alors que, par exemple, les infirmières sont formées en trois ans au moins, on a pensé qu'il en suffisait d'un pour transformer les lauréats du concours en enseignants efficaces. Et l'on a voulu tout caser dans cette unique année : connaissance des programmes, apprentissage de la gestion de la classe à travers les stages, didactique des disciplines, réflexion sur les valeurs de l'école, prise en compte de la difficulté scolaire, compréhension des enjeux de l'intégration des élèves handicapés, appropriation des TICE, écriture d'un mémoire professionnel, etc. Au bout du compte, l'actuelle année de stage en IUFM est souvent un patchwork, une course de vitesse avec une multitude de choses à faire qui se télescopent... et un grand écart entre un statut d' « enseignant responsable de sa classe » dans le cadre des stages et un statut de collégien dans le cadre d'une formation théorique atomisée et bien trop scolaire.

Partant de ce diagnostic, on peut dessiner les voies d'une amélioration sérieuse. Il faudrait organiser une formation en cinq années cohérentes : après trois années de licence comportant une préprofessionnalisation progressive, un concours de recrutement donnant accès à deux années de formation professionnelle en alternance, correctement rétribuées et finalement certifiées par un master professionnel... avec une organisation des études permettant aux étudiants et aux stagiaires d'avoir prise sur leur formation et de ne pas se sentir infantilisés par des systèmes d'évaluation d'un autre âge.

Dans ce cadre, proche du modèle des écoles d'ingénieurs et considéré comme optimal par la conférence des directeurs d'IUFM, il conviendrait d'évaluer objectivement ce qui peut être maintenu et ce qui doit être changé dans les pratiques de formation, notamment en articulant bien mieux la découverte des modèles théoriques et l'apprentissage de la prise de décision efficace : stages auprès de formateurs et stages en responsabilité, essais et analyses, connaissance des recherches scientifiques sur les apprentissages et professionnalisation... On pourrait aussi chercher une meilleure cohérence entre formation initiale, entrée dans le métier et formation continue. Pour éclairer la décision, en évitant la précipitation, on pourrait même organiser des expérimentations et étudier les pratiques de nos voisins.

Mais, le ministre de l'Éducation nationale semble vouloir passer en force cet été, en promulguant cette « réforme » avant le 14 juillet. Quoiqu'on pense de celle-ci, un tel calendrier est déraisonnable sur le plan technique et inacceptable au regard des enjeux de la formation des maîtres. C'est en effet un sujet trop grave pour être réglé à la va-vite, en moins de deux mois avant la rentrée. Une réforme de cette ampleur nécessite une vraie concertation et une réflexion collective impliquant toutes les parties prenantes et notamment les universités et les IUFM, les organisations professionnelles et le ministère de l'éducation nationale... mais aussi les parents d'élèves qu'on est en train de tromper gravement aujourd'hui. Toute précipitation conduirait à l'échec et à la démobilitation. Des voix nombreuses, bien au-delà des défenseurs de la pédagogie, demandent un moratoire d'une année pour rendre possible la concertation et la réflexion indispensables à la conception des changements utiles à l'amélioration de la formation des maîtres. Le président de la République et le Ministre de l'Éducation nationale doivent les entendre.

De Condorcet à Langevin et Wallon, de Carnot à Durkheim, en passant par Ferry, Bert, Buisson et Kergomard, la République a toujours considéré qu'il ne suffisait pas de savoir pour savoir enseigner et qu'elle devait à ses enfants et à son école des maîtres pédagogues. Elle avait voulu qu'ils soient formés dans des lieux spécifiques : les Écoles Normales jusqu'en 1991, les IUFM ensuite. Une seule période fit exception, Vichy qui ferma les Écoles Normales d'Instituteurs. Beaucoup de professionnels considèrent qu'il serait exagéré de rapprocher cette période et celle que nous vivons. Ils croient que Xavier Darcos saura faire preuve d'esprit de responsabilité, qu'il aura à cœur de préserver le potentiel des IUFM pour le mettre au service d'une formation des maîtres digne des défis

éducatifs qui se présentent à nous aujourd'hui. On ne peut prétendre lutter contre l'échec scolaire et saboter la formation des professeurs. On ne peut vouloir rétablir les conditions du « vivre ensemble » et « enseigner à tous les fondamentaux de la citoyenneté » en réduisant au minimum la formation pédagogique des maîtres. On ne peut préparer l'avenir en ignorant l'héritage du passé et les acteurs du présent. Si l'on ne veut payer, très vite, nos errances par des convulsions et des explosions scolaires incontrôlables, il faut faire preuve d'un minimum de responsabilité. On voudrait que nos dirigeants l'entendent. Car, ils sont aussi, comme nous, responsables devant le futur.